

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 16 novembre 2023

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2023_074

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance :
16 + 3 pouvoirs

Date de publication : 17 novembre 2023

Le 16 novembre 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 novembre 2023 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,
Mme DELOT, Mme GRUET, M. TIRARD, Mme ÉTIENNE,
M. LEFEVRE, Mme ROUSSEAU, M. GORNEAU,
M. PERREIRA-GONCALVES, M. SERRE, M. LECOMPTE,
M. DELECOLLE,

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme COUDERT (pouvoir donné à
M. TIRARD), M. BILLET (pouvoir à M. PARIGOT),
Mme WILLEMS (pouvoir Mme SEUVRE).

ÉTAIENT ABSENTS : M. BIOT, Mme BIOT-FLORIMOND,
M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER, M. LANGLOIS.
Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme SEUVRE et M. PARIGOT ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**DÉTERMINATION DU MODE DE GESTION
DU PÔLE PETITE ENFANCE**

Visas :

VU les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux contrats de concession de service public

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 02 octobre 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 9 octobre 2023

Exposé des motifs :

CONSIDERANT que la date d'échéance du contrat confiant la gestion du pôle petite enfance à la société **LA MAISON BLEUE** arrive à terme, soit le 31 août 2024,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit faire le choix du mode de gestion future.

CONSIDERANT le rapport ci-annexé,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe de la délégation de service public sous forme d'affermage d'une durée de cinq ans pour la gestion du Pôle Petite Enfance à compter du 1^{er} septembre 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager tous actes et procédures nécessaires et notamment à négocier librement les offres.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 17 novembre 2023
Le Maire, Yves DELOT,

